

Pour faire en sorte que l'on crée des emplois et qu'on n'en supprime pas, la SEE voit à ce que chaque opération soit aussi «canadienne» que possible. Soucieuse de développer et d'optimiser la participation de l'industrie canadienne dans chaque opération, la SEE s'assure que les objectifs de chaque société sont véritablement canadiens. Ainsi, lorsqu'elle accorde des prêts pour financer les ventes de services et de biens d'équipement pour des chantiers à l'étranger, elle crée ou maintient par là même des emplois dans l'industrie manufacturière nationale. Une chose doit être bien claire: lorsqu'il n'y a pas de ventes de produits canadiens, la SEE n'accorde aucun financement ni aucune assurance.

Les gouvernements de toutes les grandes nations commerçantes aident à promouvoir les échanges. Les services de la SEE aident les exportateurs canadiens à être concurrentiels sans pour autant les subventionner. Si un produit ou un service est concurrentiel pour ce qui est du prix, de la qualité, de la livraison et du service, la SEE permet à l'exportateur d'offrir aussi des conditions de crédit concurrentielles. La SEE fait en sorte que le financement ne soit pas une condition de l'octroi de contrats.

L'une des idées fallacieuses les plus répandues au sujet de la SEE sert de principe au bill. Le député estime que le gouvernement canadien et la SEE ne devraient pas financer des ventes à des industries ou des entreprises qui pourraient éventuellement faire concurrence à l'industrie minière canadienne. Avancer une telle opinion c'est croire qu'en agissant ainsi on favoriserait le Canada en éliminant la concurrence. Or, le hic de cette thèse, c'est que l'on présume que le Canada peut empêcher un tiers pays de mettre des projets en œuvre et qu'il est l'unique propriétaire d'une technologie valable. Toutefois, que nous le voulions ou non, nous vivons dans un monde où règne une concurrence acharnée sur le plan économique. Si le Canada ne vend pas ses techniques minières, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, le Japon, les États-Unis, la Suède et une multitude d'autres pays les vendront à sa place.

● (1742)

Le Canada n'a pas le monopole de la technologie et n'est pas non plus le seul pays capable de vendre et de construire des projets à fort coefficient de capital. La chose a été expliquée au député à maintes reprises. Il a dit durant son discours qu'il espérait que le député du sud de l'Ontario aurait le cran de parler. Eh bien, il l'entend maintenant, mais il a entendu la même chose nombre de fois. Le 3 mai 1978, à une séance du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques où le bill C-36 était étudié, on a expliqué de façon détaillée la participation de la SEE aux décisions d'Inco-Indonesie et d'Inco-Guatemala.

L'acheteur—c'est-à-dire le pays étranger—avait décidé dans ce cas-là de donner suite à ce projet et grâce à la SEE des ventes au montant de 1 million en ont rapporté 80 à l'occasion d'un projet de 900 millions de dollars. Ces explications ont été répétées lors de réunions subséquentes, mais certains députés, notamment le député de Nickel Belt ne les a pas acceptées.

**M. Rodriguez:** Jamais de la vie.

**M. Philbrook:** Ils refusent ou sont incapables d'accepter certaines vérités fondamentales.

**M. Rodriguez:** Les deux.

**M. Philbrook:** L'Indonésie et le Guatemala décidèrent de mettre en valeur leurs gisements de nickel. Si jamais l'INCO

### *Expansion des exportations—Loi*

avait été dans l'impossibilité de prendre en main la réalisation des programmes de ces gouvernements, une autre société l'aurait fait. Une fois la décision initiale prise—peu importe que le Canada s'en soit réjoui ou non—il fallait ensuite équiper les mines. Je répète que le Canada, grâce surtout à la SEE, s'est vu confier des contrats d'une valeur de 80 millions de dollars, ce qui a permis de créer ou de conserver dans notre pays 4,000 années-hommes de travail. Si la SEE n'avait pas participé à la réalisation de ces projets, ces 80 millions de dollars seraient allés à un autre pays, de même que ces 4,000 emplois, sans que les regrettables licenciements de Sudbury n'en soient évités pour autant.

**M. Rodriguez:** Que dire de la recherche et du développement dans le secteur minier?

**M. Philbrook:** L'acheteur étranger s'est demandé où il allait acheter l'équipement, et non s'il allait mettre en valeur ses ressources.

La Société pour l'expansion des exportations a fort bien agi en aidant des manufacturiers canadiens à obtenir ces importants contrats qui auraient autrement été accordés à des concurrents étrangers. En Pologne, par exemple, le récent contrat pour la construction d'une usine de pâte et papier avait pratiquement été accordé aux Finlandais, y compris la vente et le financement; c'était presque un fait accompli. Les attachés commerciaux du Canada à Varsovie ont convaincu les Polonais de reprendre les négociations. Ils les ont persuadés d'embaucher la firme H.A. Simons Ltée, de Vancouver, à titre d'ingénieurs-conseils, permettant ainsi aux fournisseurs canadiens d'être sous-traitants. La Société pour l'expansion des exportations a appuyé la firme H.A. Simons et a convaincu les Polonais de se prévaloir de leurs services et à signer un contrat d'une valeur de 50 millions de dollars. On prévoit aussi des commandes imminentes pour du matériel valant au moins 250 millions de dollars faisant partie du contrat global.

Nous n'avons aucun moyen d'influer directement sur les décisions prises par les autres pays à propos de leur économie. Il nous faut essayer de profiter le plus possible des occasions que nous avons de vendre autant de biens et de services que possible. Ils iront de l'avant, nonobstant nos cris et protestations. Si l'on vous donnait le choix entre la moitié d'un pain ou pas de pain du tout, que choisiriez-vous?

**M. Rodriguez:** Développer notre propre industrie.

**M. Philbrook:** Je crois que la plupart des Canadiens sont d'accord là-dessus. Ce bill aurait pour résultat d'empêcher des secteurs viables de l'économie canadienne de profiter des services de la Société pour l'expansion des exportations. Toutes les sociétés minières, de matériel ou d'exploration minière auraient beaucoup plus de mal à exporter leurs produits. Non seulement nous perdriions les emplois reliés à ces ventes, mais aussi la capacité d'être à la hauteur de la concurrence étrangère, qui est probablement le plus grand défi que nous ayons à relever aujourd'hui. Ce bill aurait un effet désastreux sur l'industrie canadienne.

Il s'agit d'un bill inopportun. Pire, il est nuisible et devrait être retiré. Si j'en juge par le bavardage que nous a servi le député qui a présenté le bill, je doute qu'il soit capable de comprendre ou d'accepter cette explication.

**M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord):** Monsieur l'Orateur, le bill